

Compte-rendu de la Sixième réunion du Comité Social et Economique (CSE).

La sixième réunion ordinaire a eu lieu le jeudi 7 mai 2020 à 10h30 en conférence téléphonique à distance en présence de :

M. Edouard MONFILLIATRE (Directeur adjoint)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

Mme. Laure VIGNAL (Présidente)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire)

Ont été déroulés les différents thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du Procès verbal de la réunion précédente :

La direction demande quelques modifications par rapport au texte proposé.

Ces modifications seront effectuées et le texte sera à nouveau soumis pour approbation.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Le départ en retraite de Christian TRUCHELUT est prévu le 30 septembre 2020.

Afin que la transition se déroule dans les meilleures conditions possibles, Florian BURGUET rejoindra la société le 1er juin prochain, ce qui leur permettra de travailler ensemble du 1^{er} juin au 30 septembre afin de permettre un transfert de compétences

3- Organisation de la société et impact suite au décès de Michel VIGNAL :

Laure VIGNAL est à la présidence de la société, Edouard MONFILLIATRE est son directeur adjoint.

Laure et Edouard représentent la direction de l'entreprise. Laure sera conseillée par Patrick DURAND.

La structure de la société est parfaitement opérationnelle, et Laure se donne deux mois pour observer et analyser la situation de l'entreprise.

Une décision organisationnelle sera prise en juillet.

4- Plan de reprise de l'activité à partir du 11mai 2020 : taux d'occupation prévisible des salariés, présence au siège, en télétravail ? :

Le 11 mai, devrait être annoncé le maintien du confinement au moins jusqu'au 31mai.

Aucune modification des statuts en télétravail ou des horaires des salariés n'est prévue ; une note de service sera effectuée 2 jours avant.

Les commerciaux augmenteront leur temps de travail à 80% la semaine prochaine afin de faire un test et voir si les clients sont de retour. L'activité sera par la suite modulée en fonction des secteurs géographiques. Le CSE émet une réserve sur le niveau de reprise de l'ordre de 80% de l'activité dans les prochaines semaines.

La situation pour chaque service sera revue ensuite chaque semaine.

Le télétravail reste privilégié : tous ceux qui y recourent actuellement y restent.

5- Mesures sanitaires prises au siège et dans les agences pour la reprise d'activité :(mesures concrètes, fiches de bonnes pratiques, mise à jour du DU. Etc.)

Tous les masques réutilisables ont été reçus. Ils sont distribués au retour de chaque collaborateur et du gel hydro-alcoolique est à disposition à chaque poste. Les masques FFP1 pour les gens en contact avec l'extérieur sont également à disposition des personnels concernés.

Tous les produits désinfectants ont été reçus.

Du scotch spécifique pour le marquage au sol est attendu ce jour.

En ce qui concerne le réfectoire, une rotation sera mise en place avec un maximum de cinq personnes.

Les tranches horaires seront : 12h00-12h30 ; 12h30-13h00 et 13h00-13h30.

La rédaction d'une fiche de bonne pratique est en cours.

Frédérique ROYER s'est engagée à mettre à jour Le Document Unique (DU) avant le 12.05.20.

La direction note qu'au 6 mai, aucune proposition complémentaire concernant les mesures d'hygiène et de sécurité pour lutter contre le COVID-19 n'a été faite de la part du CSE.

Le CSE précise que les décisions prises allant dans le bon sens ne semblaient pas nécessiter une intervention complémentaire suite à la réunion de crise initiale ayant défini les grandes lignes d'actions.

6- Mode de calcul des salaires pour les salariés en chômage partiel et en arrêt maladie :

Il est rappelé que les salariés (qu'ils soient maintenant en chômage partiel ou en arrêt maladie pour garde d'enfant) gagneront 84% de leur salaire net, indemnités par l'état, pour la période « chômeur ».

En ce qui concerne les heures réellement travaillées (y compris en télétravail), celles-ci sont payées normalement.

Les salaires seront donc calculés au prorata des heures de travail réellement effectuées et le complément des heures non travaillées sera rémunéré suivant le taux mentionnés ci-dessus.

7- Génération des congés en cas de chômage partiel et en cas d'arrêt maladie :

Frédérique ROYER précise que le chômage partiel ne modifie pas l'attribution du nombre de jours de congés.

Par contre l'arrêt pour garde d'enfant a un impact : un mois complet d'arrêt ne génère aucun jour de congé, le compteur n'est pas incrémenté.

8-Visibilité de la direction sur la baisse d'activité et scénarios envisageables ; plans d'action, orientations stratégiques et impacts sur l'emploi :

Les prévisions de vente sur mai transmises par Pascal BRUSCHINI montrent un écart important entre les valeurs maximum et minimum envisagées et ne sont guère encourageantes, après un mois d'avril catastrophique.

Edouard MONFILLIATRE précise que la société traverse une crise dramatique, essentiellement due au COVID-19. Il est très difficile de se projeter à plusieurs mois et même à quelques semaines. Il est impossible pour la direction d'avoir une visibilité à court terme

Plan d'action : maintenir le chômage partiel ; mettre en avant et diversifier notre offre produit « spéciale COVID-19 ».

Laure VIGNAL intervient et précise que compte-tenu des incertitudes économiques au niveau mondial, il est difficile de nous projeter dans le futur au niveau de DISTRAME, et qu'il nous faut nous concentrer sur l'immédiat en attendant d'y voir plus clair.

Frédérique Royer précise que des projections sont à l'étude avec Laure VIGNAL et Patrick DURAND mais ne peuvent pas communiquer sur ce sujet pour le moment

Christophe SCHMITT précise qu'il est également important d'anticiper et d'y réfléchir. Laure VIGNAL lui demande avec intérêt ses idées concernant ce sujet ; Christophe lui en fera part après réflexion.

9- Situation économique à fin avril 2020 :

Frédérique ROYER précise que le bilan 2019 est reporté au 30 juin 2020, puis nous communique les chiffres suivants :

Prise de commande mensuelle : 771 118 €(à comparer à 1 784 052 au 01/05/2020), soit une variation de -56,78%.

Prise de commande cumulée depuis le début de l'année : 5 237 009 € (à comparer à 6 858 474 € au 01/05/2020), soit une variation de -23,64%.

Chiffre d'affaire mensuel : 1 558 418 € (à comparer à 2 139 758 € au 01/05/2020), soit une variation de -27,17%.

Chiffre d'affaire cumulé depuis le début de l'année : 6 767 302 € (à comparer à 7 602 952 € au 01/05/2020), soit une variation de -10,99%.

Marge à fin avril 2020 : 1 205 000 €, et de 1 590 000 € en 2019

10- Mise en place d'un planning des consultations obligatoires du CSE (économique et financière – orientations stratégiques):

Compte tenu des différentes AG qui devraient se dérouler fin juin, début juillet des décisions seront prises ayant entre autres un impact sur de nouvelles orientations stratégiques suivant les prévisions économiques élaborées. Dès lors, une date pour les consultations sera fixée début juillet

11- Point sur les affectations de commandes et commissions refusées, évoquées lors des réunions précédentes :

En ce qui concerne le dossier de Carine HELLWIG que nous avons soumis à la direction il y a quelques mois, Edouard MONFILLIATRE nous annonce que la direction a décidé de revenir sur sa décision et de lui accorder sa commission.

En ce qui concerne la note de service concernant les commissionnements, celle-ci sera supprimée. Les conditions de commissionnements antérieures s'appliquent suivant la note de service du 26.02.2014

En parallèle, un travail de réflexion sur les contrats de travail des commerciaux et en particulier les commissionnements sera mis en place à partir d'aujourd'hui.

La direction souhaiterait également connaître les propositions du CSE afin d'améliorer la marge de la société dans le but de maintenir l'emploi.

Le CSE attire l'attention sur d'autres commandes du même type et de la non-affectation de certaines commandes (notamment sous la rubrique « sans représentants »), qu'il faudrait également étudier.

Edouard MONFILLIATRE informe qu'il ne peut pas répondre instantanément sur ce sujet et qu'une réflexion doit être menée dans le détail sans donner de date.

Le CSE prend acte de la non prise en compte dans l'immédiat des recommandations juridiques.

Les règles antérieures continuent donc de s'appliquer suivant la note de service 11402004 du 26.02.2014

Nous y reviendrons donc ultérieurement.

12- Questions diverses :

Pas de questions

La date de la prochaine réunion n'est pas fixée immédiatement mais aura lieu début juillet.

La réunion a pris fin à 12h00

La présidente :

Le secrétaire :